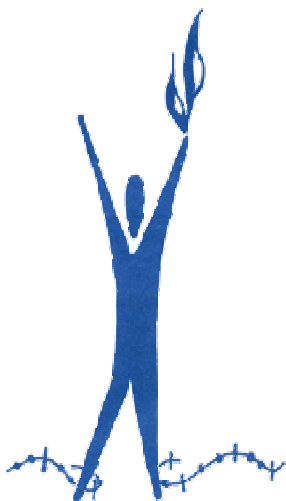


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

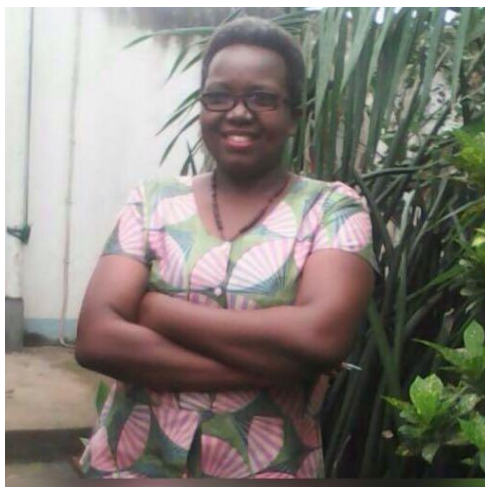
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°45 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 6 au 12 février 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 12 février 2017, au moins 389 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	4
<i>I.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	5
<i>I.3. DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION</i>	6
<i>I.4. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	6
<i>I.5. DROIT DE FONDER UNE FAMILLE</i>	7
<i>I.6. DU DROIT A LA SANTE</i>	8
<i>I.7. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	8
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	9
<i>II.2. ATTAQUE ARMEE</i>	9
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	9
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	15

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMISOM: *African Union Mission in Somalia*

ATRABU : *Association des Transporteurs du Burundi*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNTS : *Centre National de Transfusion Sanguine*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédure Pénale*

DDHs : *Défenseurs des Droits Humains*

EAC: *East African Community*

FAB: *Forces Armées Burundaises*

FIDH : *Fédération Internationale des Droits de l'Homme*

HCR : *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*

MINUSCA : *Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique*

NU : *Nations Unies*

OCHA : *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

OTB : *Office du Thé du Burundi*

RCA : *République Centrafricaine*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOCABU : *Société d'Assurance du Burundi*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UA : *Union Africaine*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 1 cadavre retrouvé, 2 personnes torturées, 37 personnes arrêtées arbitrairement, et 3 personnes ont été victimes des VBG. Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations de droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires et de tortures dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des militaires accusés d'être impliqués dans l'attaque controversée contre le camp militaire de Mukoni en province Muyinga ont comparu au TGI de Muyinga et craignent de subir le sort des autres militaires dans la même affaire à qui ce tribunal a jugé de la manière la plus injuste possible.

Le bulletin dénonce une justice deux poids deux mesures qui frappe fort les opposants politiques du CNDD-FDD et les militaires ex-FAB au moment où elle tourne le dos en faveur des proches de ce pouvoir.

Il s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti accusés de viol et d'autres crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Il revient sur le droit à la santé qui est menacé au Burundi suite à la crise qui secoue le pays. Des burundais continuent à fuir le pays suite aux actes d'intimidation et d'exécution faits par les Imbonerakure à destination de la Tanzanie, du Rwanda et de la RDC.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'arrestations arbitraires et de tortures, des cas d'attaques armées et la continuité des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Un militaire torturé en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

En date du 8 février 2017, un officier de l'armée de grade de major responsable des positions militaires de la zone urbaine de Cibitoke a été torturé et blessé au quartier Mutakura de la zone urbaine de Cibitoke, commune de Ntakangwa. Selon les témoins sur place, ce militaire en tenue civile était à bord d'une moto sur la route Bujumbura-Bubanza en direction du centre-ville. Le chef de poste de police à Mutakura lui a intimé l'ordre de s'arrêter et de descendre de la moto. Le militaire lui a demandé s'il était un policier de roulage et tout à coup il l'a giflé avant que les autres policiers se joignent à lui pour le tabasser, raconte un passant qui a assisté à la scène.

Après quelques minutes, le militaire a voulu appeler avec son portable mais un policier lui a confisqué son téléphone. Selon des témoins, le militaire est parvenu à utiliser son Motorola pour demander du renfort. Quelques minutes plus tard, une vingtaine de soldats armés sont intervenus, trouvant leur collègue enfermé au poste de police de Mutakura.

Le chef de poste de police a expliqué son geste en affirmant qu'il avait reçu l'ordre d'arrêter toutes les motos sans distinction. Ce chef de police a été conduit au cachot de police de la zone urbaine de Cibitoke.

Une personne torturée en commune et province Muramvya

En date du 9 février 2017, le nommé Célestin Ntiranyibagira, agent de l'hôpital de Muramvya a été torturé en commune et province Muramvya. Selon des témoins, la victime a été tabassée par des jeunes Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir battu un voleur qu'il venait d'attraper dans sa maison. Ces jeunes Imbonerakure se considèrent comme des agents de sécurité et ignorent toutes les lois qui régissent le pays, s'inquiète notre source.

1.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

Vingt-trois personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 9 février 2017, quinze personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition opérée par les forces de l'ordre de la 8^{ème} à la 16^{ème} avenue, du numéro 90 au 120 en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, il s'agissait du contrôle des cahiers de ménage. Elles ont été conduites à la zone urbaine de Cibitoke et ont été contraintes de payer une rançon de 10000 fbu pour être relâcher.

Selon les mêmes sources, huit personnes ont été arrêtées dans les mêmes conditions en date du 11 février 2017 de la 10^{ème} à la 16^{ème} avenue dans cette même zone.

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 11 février 2017, le nommé Déogratias Nsenyumva, originaire de la colline Biganda, commune et province Muramvya a été arrêté en date du 19 janvier 2017 et détenu au cachot du poste de police de la commune Muramvya. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par des agents du SNR de détention illégale d'armes alors qu'aucune arme n'avait été trouvée sur elle. Son dossier a été confectionné le 9 février 2017 et le détenu a été directement conduit à la prison centrale de Muramvya.

Une personne arrêtée au chef-lieu de la province Karusi

Le nommé Siméon Nimbona, agent de la Croix Rouge du Burundi œuvrant dans la province Karusi a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police en province Karusi. La victime était à son travail alors qu'il effectuait un sondage sur l'existence des homosexuels dans la région en préparation d'une formation sur le VIH/SIDA. En date du 9 février 2017, elle a été transférée à la prison centrale de Gitega.

Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 9 février 2017, un médecin de l'hôpital de Cibitoke du nom de Richard Havyarimana a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police en province Cibitoke. La police l'a accusé d'avoir violé une femme dont l'identité n'a pas été précisée. Selon des sources sur place, il venait de passer deux ans sans s'acquitter des cotisations au sein du parti CNDD-FDD d'où le motif de son arrestation. Sa famille et ses collègues protestent vivement et dénoncent un montage grotesque et dangereux. Le personnel soignant de cet hôpital a adressé une lettre de préavis de grève en cas de non libération. Selon les défenseurs locaux des droits de l'Homme, la justice doit agir de façon indépendante pour traiter ce dossier.

Au moins 11 personnes arrêtées au centre-ville de la Mairie de Bujumbura

Au moins 11 personnes ont été arrêtées le soir du 7 février 2017 au centre-ville de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, une vendeuse ambulante et trois autres personnes ont été embarquées à bord d'une camionnette de la police en face de la SOCABU. Ces témoins affirment aussi avoir vu un autre pick-up de la police qui embarquait trois personnes non identifiées. Une autre source précise avoir assisté à l'arrestation de 4 hommes non identifiés qui se trouvaient au niveau du siège de l'OTB.

1.3.DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION

Dans un communiqué sorti le 6 février 2017, un groupe d'experts des Nations Unies condamne la suspension de cinq organisations de la société civile et de la ligue Iteka. Ces experts regrettent l'adoption par l'Assemblée Nationale de deux projets de loi visant à contrôler étroitement l'action des ONGs locales et internationales. Cette nouvelle législation exige des ONGs locales d'obtenir l'autorisation du ministre de l'intérieur pour toute activité ainsi qu'à recevoir des aides étrangères. Ces experts trouvent que ces réglementations visent à anéantir les actions des DDHs.

Le communiqué attire l'attention du gouvernement sur les allégations concernant des cas de disparitions forcées. Il cite l'exemple de Marie Claudette Kwizera, ancienne trésorière de la Ligue Iteka disparue le 10 décembre 2015.

Ces experts des Nations Unies concluent leur communiqué, en exhortant le gouvernement burundais à mettre fin au climat d'impunité, à coopérer avec la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme dans l'objectif de mettre fin à une crise que traverse le pays.

1.4. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Le pouvoir du 3^{ème} mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant à ce pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Des considérations politiques ont pris le devant sur les valeurs de justice et de respect des droits et libertés fondamentaux. Les parquets et les Tribunaux, sous le poids de la pression politique du parti CNDD-FDD au pouvoir, sont devenus des instruments de répression contre les présumés opposants politiques. Ainsi, consécutivement à une attaque rebelle controversée sur le camp militaire de Mukoni, cette instrumentalisation du pouvoir judiciaire s'est encore une fois confirmée.

En date du 10 février 2017, sept militaires parmi lesquels un Lieutenant et six Caporaux chefs ont comparu devant le TGI de Muyinga. Ils sont poursuivis pour atteinte à la sécurité intérieure et tentative de vol en bande organisée avec armes à feu dans l'attaque controversée contre le camp militaire de Mukoni en province Muyinga.

Ces militaires sont accusés d'avoir participé à l'attaque perpétrée contre le camp militaire de Mukoni au chef-lieu de la province Muyinga au cours du mois de janvier 2017. Ils ont été arrêtés le 27 janvier 2017 dans les camps Kirundo, Gitega, Mutukura et Mukoni. Le verdict est attendu ce lundi 13 janvier 2017. Signalons que tous ces militaires ont été torturés afin de les extorquer des aveux.

Un autre groupe de 18 personnes dont sept militaires, un policier et dix civils avait été condamné à 30 ans de prison ferme avec paiement d'une amende de cinq millions de francs burundais dans la même affaire, c'était le 26 janvier 2017. Deux des travailleurs du cabaret de la Croix Rouge ont été libérés après avoir payé une amende de 100.000 francs chacun.

Le TGI de la province Muyinga a jugé des militaires dans un état de santé critique suite aux tortures que des agents de sécurité leur avaient infligés. Des prisons ont ensuite accepté d'accueillir des personnes souffrantes de torture sans exiger que ces dernières soient d'abord soignées. Elles continuent de souffrir à l'intérieur de ces prisons qui ne leur accordent pas l'autorisation d'avoir des soins spécialisés. Entre temps, des proches du pouvoir notamment les Imbonerakure commettent des crimes et sont impunis.

Ainsi, l'Adjudant-chef Félicien Harerimana a été fortement atteint au niveau du bras suite à des actes de torture, il a été jugé par le TGI Muyinga et transféré à la prison centrale de Muramvya dans cet état sans aucune assistance médicale.

Le Caporal Fulgence Ndayikengurukiye est dans un état critique dans la prison centrale de Rumonge. Des sources sur place disent qu'il a des plaies sur tout son corps. Il n'est pas capable de se lever à cause des tortures qui lui ont été infligées au moment de son arrestation. Les mêmes sources affirment que les testicules de ce détenu ont été touchées et a été obligé de manger des excréments humains. Il a été transféré le 28 janvier 2017 à la prison Rumonge en provenance du camp militaire de Mukoni, province Muyinga. L'audience publique au TGI Muyinga s'était déroulée dans un contexte de souffrances physiques atroces pour ces justiciables.

En date du 10 février 2017, un ancien Colonel ex-FAB, Tite Serudugu a comparu devant la chambre de conseil de la Cour d'Appel de Gitega. Cet ancien haut gradé de l'armée burundaise en retraite est accusé par le ministère public de détention illégale d'armes, complicité d'assassinat et détournement.

Les deux avocats du Colonel Tite Serudugu à savoir Maître Eric Ntibandetse et Me Egide Kineza ont demandé que leur client soit libéré et disent que ces accusations ne sont pas fondées d'autant plus que le Colonel Tite Serudugu avait remis toutes les armes en sa possession. Signalons qu'il est incarcéré à la prison centrale de Gitega depuis le 14 décembre 2016.

Le gouvernement du Burundi est accusée de mettre en œuvre une politique de répression contre des militaires ex-FAB de la composante sociale Tutsi qu'il accuse sans preuve de faire partie de la rébellion qui combattrait le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

1.5. DROIT DE FONDER UNE FAMILLE

Après le gouverneur de la province Makamba, Gad Niyukuri, c'est le tour de celui de Muyinga, Aline Manirabarusha qui a conditionné publiquement en date du 6 février 2017 que tout garçon qui n'est pas prêt à fonder un foyer n'a qu'à patienter. Les jeunes de la province Muyinga doivent désormais remplir certaines conditions pour penser au mariage. Il s'agit de construire sa propre maison et d'avoir un bon matelas pour passer par après juste à la période de fiançailles. Autres souhaits du gouverneur de la province Muyinga, c'est l'amélioration de l'hygiène à travers leurs habits sans oublier de faire la lessive. Chaque citoyen devrait porter des chaussures au moins celles en caoutchouc connues sous le nom de « Yeboyebo ».

Certains des jeunes qui ont entendu les propos du gouverneur lors de son discours à l'occasion de la célébration du 26^{ème} anniversaire de la proclamation de la charte de l'unité nationale indiquent qu'un tel discours ne tient pas compte de la situation de misère actuelle.

« Certains ne parviennent à se marier suite à la pauvreté par manque des frais liés aux cérémonies de mariage et voilà que s'ajoute une maison » s'inquiète un des jeunes de Muyinga qui dit que même ses parents n'ont pas encore leur propre maison.

Selon le gouverneur de Muyinga, il se réfère à la politique qui était en vigueur à la 2^{ème} république où le garçon devait montrer une plantation de café, des champs de manioc, de patate douce avant de se présenter à l'Etat-civil.

Ce discours est entendu pour la deuxième fois, le gouverneur de la province Makamba l'a dit également il y a quelques mois, la condition de mariage est désormais « avoir sa propre maison ».

1.6. DU DROIT A LA SANTE

Les analystes qui suivent la situation sociale des détenus burundais dénoncent le non-respect du droit aux soins de santé pour ces détenus. Le pays ne respecte pas l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme, en refusant le droit aux soins de santé à certains détenus. La loi 1/010 du 18 Mars 2005 portant

promulgation de la constitution de la République du Burundi, prévoit en son article 55 que toute personne a le droit d'accéder aux soins de santé de même que l'article 19. La Ligue Iteka, dans ses rapports a donné l'exemple des cas de Bienvenu Busuguru et d'Alexis Nimubona, deux détenus de la prison centrale de Mpimba, décédés à cause de la négligence des responsables de la prison. Il y a aussi les cas des militaires récemment emprisonnés dans l'affaire de l'attaque controversée du camp militaire de Mukoni en province Muyinga torturés et n'ayant pas bénéficiés de soins de santé.

Le droit aux soins de santé pour les personnes détenues est consacré dans les textes internationaux, régionaux auxquels le Burundi a souscrit. Les règles en matière des soins de santé dans les prisons burundaises doivent faire l'objet d'une attention particulière. Lorsque les organes judiciaires de l'Etat décident de priver une personne de sa liberté, l'Etat doit assumer sa responsabilité en lui assurant le droit aux soins de santé adéquats. La Ligue Iteka regrette que beaucoup de prisonniers se voient refuser le droit de se faire soigner et succombent dans différentes prisons par manque de soins de santé.

Tous les responsables des prisons et de la santé publique devraient s'impliquer pour que ce problème soit résolu une fois pour toute.

L'autre évènement en rapport avec le droit à la santé concerne la pénurie du sang. Ce problème se fait toujours remarquer dans différents hôpitaux. Dans les services de maternité et chirurgie de l'hôpital Prince Régent Charles, les patients se lamentent suite au manque de sang pour la transfusion. Une mère rencontrée sur place venue faire soigner son enfant victime d'une fracture dit que l'opération a été repoussée et que la fracture risque de s'aggraver. Un autre patient nous a relaté le cas d'un vieillard qui n'a pas pu être opéré suite à ce manque de sang. Le directeur de cet hôpital, Dr Jean Bosco Nduwarugira parle d'une situation très critique et lance un appel à tout burundais de faire un don de sang. Le Directeur de l'hôpital Prince Régent Charles demande au gouvernement de prendre des mesures d'urgence comme de demander à toutes les institutions étatiques de participer à une collecte de sang.

I.7. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Un responsable du CNDD -FDD accusé de viols en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Dieudonné Ndinzemshi, un responsable adjoint du parti CNDD-FDD au pouvoir est pointé du doigt par la population de la colline Nyabitsinda, province Ruyigi de commettre des viols sur les femmes de sa localité. L'exemple récent est celui d'une femme X avec laquelle il a été attrapé en flagrant délit le 3 février 2017. Les informations en provenance de cette population disent que ce chef collinaire s'est introduit dans une maison et a violé X. La population de la localité affirme que ce n'est pas la première fois qu'il commet de tels délits. Il avait été attrapé il y a quelques jours en train de violer une autre femme. Il a donné un pot de vin de 50 000 fbu au mari de la victime pour abandonner le dossier. Les autorités policières sont au courant de la situation, mais comme le témoigne la population, personne n'ose lever le doigt pour dénoncer cette autorité, car elle est protégée par cette même police et l'administration parce qu'il est membre influent au parti CNDD-FDD au pouvoir.

Une fillette violée en province Rutana

En date du 8 février 2017 vers 15 heures, une fillette CM, âgée de 3 ans, a été violée sur la colline de Butezi, commune Giharo, province de Rutana. Les parents de la victime l'ont dépêchée à l'Hôpital de Rutana pour les soins de santé. L'auteur présumé du viol est Félicien Ndayisenga, âgé de 35 ans.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAUVRES

Un cadavre retrouvé en commune Busiga, province Ngozi

Un cadavre d'un homme a été retrouvé en date du 6 février 2017 en zone Mparamirundi, colline Musivya, commune Busiga, province Ngozi. Selon des sources sur place, les blessures qui apparaissaient sur le corps montrent que la victime est morte suite à des coups de poignards. La même source indique que visiblement la victime avait été tuée ailleurs et que ses bourreaux sont venus déposer le corps là où il a été trouvé. Le cadavre a été évacué à une morgue proche de l'endroit.

II.2. ATTAQUE ARMEE

Deux personnes blessées en province Rumonge

En date du 7 février 2017, vers 23 heures, une personne du nom de Noël Ntakizonkiza alias Gacacari, a été grièvement blessée à coups de couteaux. L'attaque s'est déroulée chez lui dans la zone Kizuka, commune et province Rumonge. Son ménage a été attaqué par des Imbonerakure, munis d'armes blanches, selon des sources sur place. Ils l'ont obligé de donner de l'argent qu'il avait eu en vendant son champ de palmiers. Ils l'ont blessé grièvement avec des coups de couteaux, quand il a refusé de donner son argent. Ces hommes ont lancé une grenade sur les voisins qui intervenaient et ont blessé un enfant du voisinage.

Une personne blessée en commune Mishiha, province Cankuzo

Dans la soirée du 4 février 2017, une personne a été blessée par balle sur la colline Mwiruzi, commune Mishiha, province Cankuzo. Des sources sur place indiquent qu'un homme armé de fusil a attaqué le ménage de la victime et a tiré beaucoup de balles qui l'ont blessé. Selon ces mêmes sources, cet homme armé avait été commandité par un voisin de la victime avec qui cette dernière avait un conflit foncier. Une intervention rapide des forces de l'ordre a eu lieu mais le criminel n'a pas été arrêté et a réussi à prendre fuite. Les balles tirées par les forces de l'ordre ont touché plutôt les vaches de la victime. Une vache a été tuée et une autre a été blessée.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Fouille perquisition à la prison centrale de Mpimba

En date du 11 février 2017, une fouille perquisition a été opérée dans la prison centrale de Mpimba. Les détenus se sont retrouvés envahis par des policiers et des Imbonerakure qui travaillent pour le SNR accompagnés par le Directeur de la prison. Ils disaient qu'ils venaient chercher des téléphones portables. Les détenus ont été scandalisés de voir les policiers et les Imbonerakure emporter de l'argent ainsi que leurs vivres à défaut des téléphones. Les détenus demandent que seuls les objets non admis à la prison soient saisis. Ils réclament leur argent et leurs biens volés auprès de la direction et que ces policiers qui volent et pillent soient punis. La police dit avoir saisi au moins 46 téléphones portables, 156 paquets de chanvre et 240 litres de boisson prohibée.

Découverte d'un fusil en commune Burambi, province Rumonge

En date du 10 février 2017, un fusil de type kalachnikov a été découvert dans une cachette sur la colline de Gisenyi, commune Burambi, province Rumonge. La police de la commune a aussitôt récupéré ce fusil après avoir été alertée par les habitants de cette colline.

Selon le commissaire provincial de la police à Rumonge, le détenteur de cette arme n'a pas été identifié. Il affirme que ce fusil aurait été caché à cet endroit par des hommes armés. Ce responsable policier indique que la police a déjà saisi plusieurs armes qui étaient aux mains de la population et des groupes depuis 2016 dans la province Rumonge mais il a refusé de préciser le nombre.

La zone Maramvya était à plusieurs reprises le théâtre des affrontements entre les forces de l'ordre et groupes armés en 2016. Des habitants de cette zone étaient également la cible des attaques. Ces habitants affirment qu'en début de cette année 2017, la commune Burambi connaît un peu d'accalmie.

Une grenade retrouvée en commune Mugongo Manga, province Bujumbura rural

En date du 8 février 2017, vers 10 heures du matin, des élèves de l'ECOFO Jenda I, en récréation scolaire, ont vu une grenade sur le terrain de football situé au centre Jenda, zone Jenda, commune Mugongo Manga, province Bujumbura rural. Ils ont informé leurs enseignants qui ont appelé la police du poste Rwibaga pour venir récupérer. Le chef de poste du nom de Surwavuba est vite intervenu, a pris une photo avant de la ramasser.

Grève des transporteurs en province Gitega

Dans l'après-midi du 7 février 2017, la circulation en province Gitega a momentanément été perturbée. Les transporteurs ont cessé leur activité pour protester contre le paiement de taxes. Les percepteurs de taxes de la commune de Gitega avaient érigé une barrière à la sortie de la ville, ce qui a provoqué le mécontentement des transporteurs. Les voyages vers Bujumbura ont été retardés. La police est intervenue et a rétabli la circulation qui avait été perturbée pendant 1 heure. Selon des sources sur place, la commune exige des frais mensuels de parking aux transporteurs de bus et autres véhicules de transport en commun. Selon les mêmes sources, les minibus doivent payer 21 000 fbu, les voitures 15 000 fbu et les bus comme les "coasters" doivent payer une somme de 30 000 fbu. Pour les transporteurs, les sommes réclamées sont inacceptables et énormes. Le représentant de l'ATRABU, Hassan Mohammed, a expliqué que ses membres se retrouvent parfois taxés deux fois, à Bujumbura et à Gitega. L'administrateur de la commune Gitega, Valentin Nahimana est venu lui-même pour tranquilliser ces transporteurs. Il s'est accordé une semaine pour qu'une décision consensuelle soit dégagée.

Des populations en besoins urgents d'assistance en commune Mugina, province Cibitoke

En province Cibitoke des populations victimes d'intempérie sont en besoin urgent d'assistance humanitaire. En effet, en date du 9 février 2017, une personne a été foudroyée et plus d'une quinzaine de maisons ont été détruites par des pluies torrentielles mêlées à de la grêle et à un vent violent. La tempête s'est abattue sur les collines de Rubona, Nyamihana et Kagurutsi, dans la commune de Mugina province de Cibitoke dans l'après-midi. Des sources sur place indiquent que des champs de manioc, de maïs et des bananeraies ont subi d'importants dégâts. Les cultivateurs sont désespérés et dépassés par cet événement. Selon l'administrateur de la commune Mugina, la commune ne dispose pas de moyens pour assister toutes les victimes. Il a promis aux habitants de la commune de dresser une liste des victimes et l'envoyer aux autorités mais aussi de demander une aide humanitaire au ministère des droits de l'homme et à des bienfaiteurs

Manifestation contre le rapport des experts des NU en province Gitega

En date du 11 février 2017, des nouvelles manifestations à travers 129 communes du Burundi ont été organisées par le pouvoir de Bujumbura, comme à chaque fois il y a un rapport ou une prise de position qui ne lui plait pas. Les manifestations protestaient contre le rapport sorti récemment sur les conséquences de la crise que traverse le pays depuis près de 2 ans, que ce soit sur les graves violations des droits de l'homme recensées dans le pays ou sur le nombre de burundais en exil. Le pouvoir burundais, qui assure que la paix est désormais rétablie dans le pays, a donc appelé les burundais à manifester pour « s'insurger contre de faux rapports et de fausses informations ». Dans le collimateur pour cette énième manifestation, des ONGs locales et internationales, la Ligue Iteka, la FIDH, Human Right Watch, ainsi que l'office de Haut-Commissaire des droits de l'homme au Burundi, ont été pointés du doigt pour leurs rapports successifs sur

les violations des droits de l'homme qui sont commis par les forces de l'ordre au Burundi, des accusations que le gouvernement continue de qualifier de « non fondées ».

A titre d'exemple, en province Gitega, le nombre de manifestants était estimé entre 600 et 1 000 personnes. Après les manifestations, il y a eu des travaux communautaires, Selon des sources sur place. Pour l'administrateur de la commune de Gitega, Valentin Nahimana, l'objectif de cette marche manifestation était de dire non aux experts des NU qui, selon lui, ont publié de faux rapports, pleins de mensonges sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Selon l'administrateur, les experts en question ont collaboré avec ceux qui ont tenté de renverser les institutions en mai 2015. Il a aussi déclaré qu'il s'oppose à l'envoi d'enquêteurs des Nations Unies sur le territoire Burundais. L'administrateur a aussi visé les rapports d'OCHA qui selon lui donne des informations mensongères. L'OCHA affirme dans ses rapports que 500 personnes fuient chaque jour le Burundi à cause des violations des droits humains, selon l'administrateur. Ce dernier affirme également que ces rapports sortent pour influencer les prochaines négociations d'Arusha.

Des manifestations semblables ont été organisées en province Rutana, cette même date du 11 février 2017.

Une barrière illégale des jeunes « Imbonerakure » levée à la satisfaction des victimes

Les habitants de la zone Mukungu en commune Nyanza-lac de la province Makamba se disent soulagés que les mauvais traitements infligés par les jeunes « Imbonerakure » aient diminués depuis quelques jours. Ce soulagement émane du fait que le chef de cette zone Mukungu ait été giflé par un policier publiquement, alors que ce chef Imbonerakure et son groupe malmenaient les habitants depuis plusieurs semaines.

L'incident rapporté par nos sources a eu lieu le 3 février 2017 dans la localité de Muguruka de la zone Mukungu. Le chef de zone Mukungu accompagné par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD avaient pris l'habitude d'ériger une barrière pour arrêter les passants et les véhicules dans le but d'extorquer de l'argent.

Ces Imbonerakure s'étaient arrogés ce droit soi-disant pour « vérifier » s'il y aurait des personnes qui n'auraient pas encore contribué pour la construction du stade de Makamba. « Malheur à celle qui n'avait pas sur elle une quittance qui justifie le paiement », rapporte une source.

Que ce soit les piétons, les personnes à bicyclettes ou les automobilistes, personne n'était épargnée par ces Imbonerakure.

En date du 3 février, ces jeunes du parti présidentiel avaient arrêtés un homme à bicyclette pour lui exiger de montrer ses quittances. En plein milieu des discussions, précisent des témoins, un véhicule de type minibus Hiace arrive à la barrière. Le conducteur a demandé vainement aux Imbonerakure de le laisser continuer la route. Tentant de forcer la barrière faite d'une simple corde, un rétroviseur de son véhicule a été cassé par un des Imbonerakure. Le même conducteur a demandé au chef de zone Mukungu et à ce groupe de jeunes zélés du parti au pouvoir de régler cet incident à l'amiable, et de lui donner 10.000 fbu pour la réparation, mais sa requête n'a pas été entendue.

Les mêmes sources indiquent qu'au lieu d'être indemnisé, le conducteur a été hué, injurié et agressé par les membres du parti CNDD-FDD. « Ils disaient qu'il ne peut aller part pour porte plainte, car ce sont eux qui font le beau et le mauvais temps », poursuivent nos sources.

Constatant qu'il est menacé, le chauffeur a appelé le propriétaire du véhicule qui est un officier de police. Dix minutes après, des policiers dirigés par ce dernier sont arrivés sur place.

« Cet officier a giflé publiquement le chef de zone Mukungu », révèlent nos sources. Après avoir constaté l'humiliation que venait de subir leur chef, les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir se sont volatilisés dans la nature.

Cet officier de police, que nos sources ne sont pas parvenues à identifier, a aussi intimé l'ordre au chef de zone Mukungu de verser la totalité de son salaire pendant trois mois au chauffeur du minibus afin de payer le rétroviseur endommagé. Le même chef de zone Mukungu devra veiller à ce que le propriétaire du vélo qui se trouvait là au début de ce conflit ne soit inquiété, rapportent nos sources.

Depuis une semaine, la population de la zone Mukungu se réjouit parce qu'il n'y a plus de barrière sur la route, les jeunes Imbonerakure ayant eu peur de subir le même sort que leur chef mais elle craint que ces Imbonerakure vont adopter un autre plan afin de rançonner les habitants de Mukungu.

Le mouvement d'exil des burundais vers les pays voisins s'accroît

Dans un communiqué rendu public au début du mois de février 2017, le HCR indique que des centaines de réfugiés burundais continuent d'affluer dans les pays voisins du Burundi. Le HCR demande aux gouvernements qui les accueillent de mettre à disposition davantage de terrains pour leur donner un abri et éviter une détérioration dramatique de leurs conditions de vie.

Selon le HCR, les exilés ont augmenté dans les premières semaines de 2017, ce qui renforce le besoin de terrains supplémentaires dans les pays d'accueil, notamment en Tanzanie, au Rwanda et en RDC. La majorité des réfugiés sont des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins particuliers.

Le communiqué du HCR évoque un effectif de 386 493 réfugiés burundais jusqu'au début du mois de février 2017. Les projections du HCR pour 2017 indiquent que le nombre de réfugiés franchira la barre du demi-million. Actuellement, la Tanzanie, le Rwanda et la RDC accueillent respectivement 222 271, 84 866 et 32 650 réfugiés.

Pour cette organisation onusienne, si ces pays ne mettent pas à disposition de nouveaux terrains pour accroître la capacité dans les camps où construire de nouveaux camps, ils auront du mal à fournir suffisamment d'abris et à assurer les services vitaux dans les camps. Elle évoque l'exemple du camp de Nduta en Tanzanie, le seul camp à accepter de nouveaux arrivants, a largement dépassé sa capacité initiale d'accueil de 100 000 personnes. Les organisations humanitaires peinent à fournir les services de base et craignent l'émergence de crises sanitaires si le surpeuplement s'aggrave et si les installations n'arrivent pas à suivre le rythme.

Pour le HCR, les arrivants sont restés nombreux en janvier 2017, avec une moyenne de presque 600 personnes par jour. La pression est grande sur tous les camps qui hébergent des réfugiés. Au Rwanda, le camp de Mahama accueille actuellement plus de 53 000 réfugiés, alors que sa capacité initiale d'accueil est de 50 000. Avec plus de 160 nouveaux arrivants par semaine en janvier, la RDC se heurte à un manque de terrains au camp de Lusenda, où la population a presque doublé l'année dernière. Elle atteignait 25 000 personnes à la fin de 2016. En janvier, on a enregistré environ 1 040 burundais. L'Ouganda compte 44 000 réfugiés.

Le même communiqué du HCR rappelle aux pays donateurs d'accroître leur aide et leur financement. L'année dernière, le HCR a recueilli 96,1 millions de dollars pour la crise au Burundi, soit 53 % de la somme demandée.

Des militaires burundais fuient la répression du pouvoir

Des militaires burundais qui viennent d'achever leur mission en Centrafrique et en Somalie pour le compte de la MINUSCA et de l'AMISOM préfèrent aujourd'hui désertir au lieu de rentrer au pays, de crainte des tortures et autres mauvais traitements qu'ils subissent à leur retour. C'est le cas du Capitaine Epitace Nimbona, un officier ex-FAB qui venait de la RCA, mais qui a fui le Burundi avec sa famille. Ce

Capitaine dit qu'il a choisi de fuir son pays suite aux menaces reçues alors qu'il était encore en mission de maintien de la paix en Centrafrique.

« Je fais partie de ceux qui ont reçu des menaces depuis que l'on a quitté le Burundi pour la République Centrafricaine. Avant de partir en mission, j'étais affecté dans l'un des quartiers dits insurrectionnels. Quand j'ai pris l'avion pour la RCA, les tortionnaires s'en sont pris à ma famille. La police fouillait ma maison au moins 3 fois par semaine. Mon enfant a été traumatisé jusqu'à refuser de retourner à l'école », explique l'officier.

Le Capitaine Nimbona dit qu'il est victime du fait qu'il s'est interposé entre la population et les policiers, quand ces derniers voulaient tirer à balles réelles sur des civils manifestants contre le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza. Quand cet officier s'est envolé pour la RCA, les menaces n'ont pas cessés pour autant.

« Même étant en RCA, j'ai été menacé au quotidien. Des gens suivaient toujours les mouvements de ma famille et prenaient à chaque fois des photos. Un jour, un frère d'armes m'a prévenu et m'a même montré les photos qu'ils avaient prises de ma famille qui se trouvait à Bujumbura. J'ai demandé un congé comme les autres, mais en un laps de temps, ils l'ont annulé. C'est là que j'ai finalement senti le danger qui me guettait », poursuit le Capitaine Nimbona.

Conscient du danger, l'officier en a informé ses chefs hiérarchiques. Toutefois, ces derniers n'ont jamais répondu, ni réagi à ses alertes. Cette inertie l'a poussé à vite chercher comment évacuer sa famille qu'il estimait en danger.

« J'ai envoyé une correspondance au Ministre de la défense, une copie au Chef d'état-major général de notre armée, à l'auditorat militaire, au G1 et au responsable chargé de la mission de maintien de la paix. Au lieu de me porter secours, ils ont plutôt convoqué ma femme, l'accusant d'être rebelle. C'est ainsi qu'elle s'est cachée pour quelques temps, avant de parvenir à quitter le pays », témoigne l'officier.

A la fin de sa mission au sein de la MINUSCA, le Capitaine Epitace Nimbona a décidé de s'exiler au lieu de rentrer au Burundi. Il indique qu'il ne pouvait pas se rendre dans un filet comme un poisson car il savait qu'il était attendu par des tortionnaires qui allaient l'assassiner.

Cet officier de l'armée burundaise conseille aux militaires qui sont restés au Burundi de toujours rester en alerte et être conscient de leur engagement, en cette période où l'armée burundaise est politiquement divisée.

Le cas du Capitaine Epitace Nimbona n'est pas isolé. Avant lui, un bon nombre d'autres militaires et policiers burundais, officiers supérieurs et subalternes, ont refusé de retourner au pays à la fin de leur mission, préférant s'exiler de crainte pour leur sécurité et celle de leurs familles.

C'est aussi le cas du Colonel Adolphe Manirakiza, qui était porte-parole du contingent burundais pour la MINUSCA en Centrafrique. D'autres continuent de demander de refuge auprès du HCR à partir des pays où ils étaient affectés en mission.

Depuis le début de la crise qui secoue le Burundi, plusieurs formes de répressions ont été observées. Cette répression visait en premier les civils, accusés d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, puis certains membres des corps de défense et de sécurité, particulièrement ceux issus des ex-FAB.

Aujourd'hui, certains militaires et policiers choisissent de fuir le pays, de peur qu'ils soient tués sauvagement par le pouvoir de Bujumbura. Beaucoup ont été arrêtés lors de leur descente d'avion avant même qu'ils rencontrent leur famille. C'est le cas de l'adjudant major Elysée Nduwumukama, un militaire ex-FAB arrêté à l'aéroport international de Bujumbura en date du 21 janvier 2017 puis conduit vers une destination inconnue. Selon des témoins, des agents du SNR l'ont intercepté au moment où il était de retour de sa mission de maintien de la paix en RCA.

Une décision embarrassante de destruction de toutes les clôtures de fortune érigées en Mairie de Bujumbura

En date du 9 février 2017, les habitants du quartier de Bwiza au centre-ville de Bujumbura qui possèdent des clôtures en roseaux, planches et tôles ont reçus l'ordre de les détruire. La mesure est tombée, il y a quelques jours et les habitants n'y avaient pas cru. Depuis le 8 février 2017, ils ont décidé eux même de détruire ces clôtures sans attendre l'intervention de l'administration. Des maisonnettes sont à visage découvert suite à cette décision. Cela a provoqué des grognes des habitants de ce quartier qui se disent être sans protection de banditisme et des policiers en patrouille qui profitent la nuit pour s'introduire dans leurs maisons pour voler ou exiger de l'argent. Un des habitants nous a révélé : « Je ne sais pas si je peux dormir dans ma maison sans protection car une fois que les voleurs viendraient, ils seraient directement devant ma chambre », s'inquiète une vieille maman.

Selon la Mairie de Bujumbura, cette décision va dans le sens de garantir l'hygiène des quartiers populaires. Pour les habitants, il fallait une période de grâce pour se préparer sinon ça été une surprise alors qu'ils n'avaient pas de moyens pour ériger des clôtures en matériaux durables. D'après les informations recueillies sur place, après le quartier de Bwiza, ce sera le tour de Buyenzi et Nyakabiga pour que la ville soit « propre ».

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtiments impitoyables.

La ligue Iteka est également préoccupée par le contexte de violences répressives contre des citoyens et des militaires ex-FAB présumés être contre le pouvoir du CNDD-FDD.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De mettre fin le plan de diviser les corps de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De choisir la voie de la paix et de la recherche d'une paix durable au risque de mettre le pays à feu et à sang, ce qui met en danger tout le peuple burundais y compris certains membres du parti au pouvoir qui croient être à l'abri du mal .

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.